



Remise d'acte par huissier

Par **Caromia**, le **05/02/2021** à **09:54**

Maître bonjour,

Un huissier est venu à mon domicile (où je vie seul avec mes 3enfants) pour me remettre un acte a personne destiné au père de ma fille.

L'huissier,me demande si Mr C. est présent auquel je répond non , l'informe qu'il viens voir sa fille de temps en temps et qu'il serait normalement présent ce weekend à ce titre.

L'huissier me demande de lui remettre les papiers, qu'il me montre et me détaillés, puis me fait signé les modalités de remise ou est inscrit: remis au domicile a personne(moi) qualité d'amie, puis sur les déclaration qui lui sont faites, la signification a personne s'avère impossible pour la ou les raisons suivant : Destinataire absent.

Je n'ai pas d'avis de passage de celui ci qui me dit être passer le 20 novembre alors qu'il est venu en Janvier.

Lorsque j'ai vue l'erreur je les ai de suite appeller pour leur signaler que MR C. C'est pas domicilié chez moi et me réponde que je me suis engagée et que je dois lui remettre les papiers . Hors Mr C. c'est pas venu voir ça fille ce week end la et je n'est plus aucune nouvelle.

Je leur ai communiqué le numéro de téléphone de Mr C. Je leurs est dit que Mr C. n'etait pas venu voir sa fille comme prévu que je n'ai donc pas remis les papiers . Mais ne veulent rien savoir et rejeté la faute sur moi.

Que puis-je faire?

Par **youris**, le **05/02/2021** à **10:12**

bonjour,

vous pouvez communiquer l'adresse du père de votre fille à l'huissier par un courrier recommandé avec A.R..

il ne s'agit pas d'une erreur puisque vous avez accepté que l'huissier vous remette les documents destinés au père de votre fille.

salutations